



St-Lô, le 11 juillet 2013

Compte-rendu du Syndicat CGT CHSCT extraordinaire de la Manche du 08 juillet 2013

Composition de la réunion :

La réunion se déroule à Saint Lô dans les locaux de la DT et chaque syndicat représentatif est présent.

La CGT pôle emploi Basse Normandie est représentée par Jean-François GOULET élu et secrétaire du CHSCT de la Manche.

Sont présents également Stéphane JOYAUX DT adjoint, Catherine FOURNIGAULT responsable du pôle sécurité, santé et conditions de travail, Pascal LE PRESLE responsable du pôle immobilier et Caroline ARNE du Service Pilotage Optimisation.

Me Nelly CHRETIEN représente la médecine du travail.

Ordre du jour :

1. Point sur les accidents de travail, accidents de trajet et arrêts maladie
2. Point sur le registre de sécurité, les fiches incidents et incivilités, et analyses des causes
3. Consultation sur le projet d'agence d'Avranches
4. Information sur les modalités de simplification des processus EID et accueil
5. Questions diverses
 - Point sur l'organisation en agence lorsque l'ensemble de l'encadrement est absent
 - Point sur l'agence de Cherbourg Sud : désinfection des locaux et mesures prises en termes d'hygiène
 - Point sur le recensement des bureaux de réception isolés
 - Point sur l'équipement des postes accueil en souris verticales

Introduction :

Afin de rendre disponibles les intervenants, la Direction demande à traiter en priorité la consultation de projet immobilier d'Avranches et le point « Information sur les modalités de simplification des processus EID et accueil ».

L'ensemble des organisations syndicales a répondu favorablement à cette demande.

Consultation sur le projet d'agence d'Avranches :

Suite aux remarques des Organisations Syndicales lors du CHSCT du 13 juin 2013, la Direction représente de nouveaux plans du projet immobilier d'Avranches afin de soumettre cette nouvelle mouture à la consultation des élus.

Il convient d'admettre que ce nouveau site uni localisé constitue une réelle amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des agents d'Avranches.

Cependant, dans les modifications souhaitables, la zone d'attente initialement calibrée avec 4 places assises passe sur le nouveau plan à 5 places assises avec tout même le rajout d'une paroi pour respecter une certaine confidentialité des entretiens en ARC.

Il a été évoqué que 2 chaises pourraient éventuellement être rajoutées et la zone « espace doc » pourrait éventuellement servir de zone tampon.

Pour le reste des remarques initialement énoncées, rien de nouveau sous le soleil !

Estimant que la zone d'attente est sous-dimensionnée pour accueillir les demandeurs d'emploi prévus pour les entretiens ARC-EID-GPF-Ateliers, infos collectives..., estimant que les points soulevés lors du CHSCT du 13/06/2013 n'ont pas été suffisamment pris en compte, la CGT ne peut que voter **CONTRE** à cette consultation.

Information sur les modalités de simplification des processus EID et accueil :

Ce projet présenté par Caroline ARNE propose 3 objectifs :

- Libérer du temps opérationnel au profit du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- Améliorer les conditions de travail des agents
- Améliorer la satisfaction des usagers.

Les 2 processus identifiés sont l'accueil et l'EID.

Selon le document présenté, une méthodologie participative a été élaborée pour être mise en œuvre au sein de chaque agence avec l'appui d'un relais territorial (recruté parmi les ELD et chargés de mission) supervisé par le relai régional Caroline ARNE.

A compter de septembre 2013, sur 3 vagues de 8 agences, des diagnostics élaborés sur l'expertise des conseillers dans chaque agence permettront de dégager des pistes d'amélioration des 2 processus, diagnostics suivis de phases de mise en œuvre (tests).

La fin du déploiement est prévue au premier semestre 2014.

La CGT s'interroge sur le terme « Simplification » présent en évidence sur la première page du support et fait le lien avec le document présenté le jour même au CCE national du 08 juillet 2013.

Pour information ce dernier document propose « d'améliorer le traitement de l'indemnisation » !! Au détour d'une page, ce document évoque 24 pistes de simplification de la réglementation et du traitement de l'indemnisation (en passant par le calcul du coefficient réducteur, les annexes...), on peut supposer qu'un des résultats escomptés sera de dégager du temps opérationnel. De même dans le chat du 10 octobre 2012 avec le DG de Pôle-Emploi, Mr Jean BASSERES, dans une réponse on peut lire « C'est moins la durée que le contenu de l'EID qui doit évoluer afin de l'alléger de sa composante administrative pour laisser plus de place au diagnostic. »

Pour revenir au projet, la CGT s'interrogeant sur l'éventualité d'une remise en cause du contenu de l'EID (inscription, mise en place de l'étude des droits, diagnostic), la Direction répond que le contenu reste inchangé.

Concernant l'accueil, ce projet se télescope avec le chantier national sur l'accueil dans le cadre de Pôle-Emploi 2015. Quelles seront les marges de manœuvre ? On peut supposer que ce sujet a été abordé dans d'autres régions. Il sera intéressant de s'en procurer des informations.

Dans ses modalités, le projet semble intéressant.

Reste à suivre par le CHSCT les éventuelles conséquences sur l'organisation du travail.

Affaire à suivre...

Point sur les accidents de travail, accidents de trajet et arrêts maladie

2 accidents du travail sont signalés en 2013 : une glissade sur une plaque de verglas et un choc contre une porte en fer sont signalés sur le site de St-Lô. Ces accidents du travail n'ont pas entraîné d'arrêt de travail.

On peut noter une hausse notable dans les 2 premiers mois de l'année 2013 des arrêts maladie en comparaison sur la même période en 2012 puis une inversion de cette tendance.

L'interprétation de ces éléments est un exercice extrêmement périlleux et il faut se garder de conclusions ou d'hypothèses hâtives.

Point sur le registre de sécurité, les fiches incidents et incivilités, et analyses des causes

Les élus du CHSCT disposent de la copie des mains courantes (fiches incidents/incivilités) par envois réguliers.

En cumulé on peut observer une hausse des signalements en 2013 par rapport à 2012.

Pour autant on peut très raisonnablement supposer que les incidents de toute nature sont largement sous-déclarés (priorisation à l'enchaînement des appels à l'ATT/PST, manque de temps, sous-estimation de la « gravité » de l'incident, banalisation...) et que les impacts psychologiques sont également sous-évalués.

La CGT recommande à l'ensemble du personnel de procéder au report dans le registre de sécurité de tout incident ou évènement ne pouvant pas être considéré comme « normal » dans le cadre de l'activité des agents : le CHSCT comme l'employeur doivent être en mesure de pouvoir apprécier les difficultés liées à la mission de service public avec Pôle-Emploi en première ligne dans un contexte économique et social dégradé.

Le CGT interpelle également la Direction sur le cas des demandeurs n'ayant pas été recherché le courrier en recommandé de restriction d'accès au site et qui se présentent tout de même dans le délai de restriction de l'accès au site. Comment réagir ?

Il convient de rappeler que les salariés peuvent saisir la médecine du travail sans passer par l'employeur.

Me CHRETIEN rappelle l'existence de sessions de sensibilisation destinées aux salariés.

Point sur l'organisation en agence lorsque l'ensemble de l'encadrement est absent

La CGT déclare qu' « **il est inconcevable de faire porter la responsabilité des biens et des personnes d'un site sur un agent !!** » en l'absence de tout membre de l'encadrement. En dehors des autorisations de validation de paiement et des habilitations, la présence d'un responsable à l'accueil peut désamorcer une situation délicate et baisser la tension par la seule présentation de la fonction de responsable auprès de l'interlocuteur.

La Direction avance que légalement il n'y a pas d'obligation de garantir la présence d'un responsable. Pour autant, en ces temps de difficultés économiques et de crispation du marché de l'emploi, la CGT estime qu'il est judicieux d'éviter à tout prix d'exposer des agents à des situations à risques. La Direction avance qu'il s'agit d'absences exceptionnelles (séminaire par exemple). Justement, ces absences étant prévisibles, il convient de prévoir à l'avance une solution où un agent n'aurait pas à endosser la responsabilité des biens et des personnes du site. La direction annonce une note régionale à décliner en mode départemental pour le CHS de septembre 2013.

Affaire à suivre...

Point sur l'agence de Cherbourg Sud : désinfection des locaux et mesures prises en termes d'hygiène

Le dernier traitement antiparasitaire remonte à avril 2013. Pas d'autres traitements en vue. Les agents sont invités à faire remonter d'éventuelles manifestations.

Point sur le recensement des bureaux de réception isolés

La Direction a procédé à la compilation des bureaux identifiés. Plutôt que bureau isolé, il convient d'évoquer des bureaux sans dégagement.

Point sur l'équipement des postes accueil en souris ergonomiques verticales

Il est annoncé une phase de tests sur la région avec 1 site par département : Vire, St-Lô et Flers, pour ensuite une remontée des tests/impressions.

Clôture du CHSCT :

Hors ordre du jour, la Direction nous signale que la demande de boîte fonctionnelle CHSCT50 est toujours en cours.

Enfin, les membres élus du CHSCT annoncent à la Direction le principe de visite des sites : il s'agit de visites programmées de binômes de membres du CHSCT (panachage d'Organisations Syndicales) afin de rencontrer l'ensemble du personnel du site (y compris l'ELD), de présenter les missions du CHSCT, de vérifier le respect des prescriptions législatives et réglementaires et de vérifier l'ensemble des conditions de travail.